

ECOGESTES INDISPENSABLES

A QUAI

Stockez les produits liquides
sur **bac de
rétention**

(vide)



Interdiction de rejeter des eaux grises
ou noires ainsi que les produits
polluant dans le port

Les travaux ne doivent pas générer
d'augmentation du bruit sur la zone : >5 dB(A)
de 7 à 22h et >3 dB(A) de 22h à 7h

Collectez tous vos déchets

- Dépôt sauvage et sur l'air de réparation navale interdits
- Zéro déchet au sol

Commande de bennes via Carenco possibles

Signalez et
**réparez
les fuites**

Economisez l'eau et l'énergie

Coupez ce qui ne sert pas

Dotez-vous d'absorbants pour les éventuels déversements



Appliquez les consignes en cas de pollution

Travaux interdits :

Carénage, sablage, décapage,
projection de peinture sur les
œuvres mortes et en extérieure

Stockage de gaz ou liquide
inflammable ≥ 1 tonne,
d'oxygène ≥ 2 tonnes et
d'acétylène ≥ 250 kg